

# La Brève

- 1. Une solution conforme à la réalité des TPE**  
- Ils ont dit...
- 2. Conjoncture - Artisanat du bâtiment**  
- Chiffres clés -Ils ont dit...
- 3. Auto-entrepreneur - Formation**  
- Désignations - Ils ont dit... - Chiffres clés
- 4. Les Brèves - L'agenda**

Lettre d'information bimensuelle N°237 - 1<sup>er</sup> mai 2010

## Ils ont dit...

Extraits de l'avant-projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale de la loi du 20 août 2008 :

« En vue de mesurer l'audience des organisations syndicales concernant les entreprises de moins de onze salariés, un scrutin est organisé au niveau régional tous les quatre ans.

....Des commissions paritaires régionales peuvent être constituées par accord [...], notamment dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services, afin, d'une part, d'assurer un suivi de l'application des conventions et accords collectifs de travail et, d'autre part, d'apporter une aide en matière de dialogue social pour les salariés et les employeurs des entreprises de moins de onze salariés.

Les accords instituant les commissions paritaires régionales déterminent leur composition en prenant en compte, pour les représentants des salariés, les résultats obtenus aux élections ».

## DIALOGUE SOCIAL DANS LES PETITES ENTREPRISES

### Une solution conforme à la réalité des TPE

En application de la loi du 20 août 2008 modifiant les règles de la représentativité syndicale, le gouvernement a transmis aux partenaires sociaux le 22 avril un avant-projet de loi visant à renforcer l'effectivité de la représentation collective du personnel et à mesurer l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés. A la lecture de ce texte, l'UPA s'est félicitée que soit écartée la mise en place d'une représentation interne des salariés dans les TPE, tel que cela existe aujourd'hui dans les entreprises de 11 salariés et plus. En effet, un tel dispositif ne serait pas adapté à la réalité de cette catégorie d'entreprises au sein desquelles un dialogue quotidien existe entre le chef d'entreprise et ses salariés. L'UPA et le million de chefs d'entreprise qu'elle représente ont donc été satisfaits de voir que le Gouvernement n'a pas retenu l'idée d'élire un délégué du personnel dans des entreprises de 5 voire de 3 salariés comme certaines grandes fédérations du Medef l'ont prévu (chimie, métallurgie,...) ou l'envisage (bâtiment,...). A l'inverse, la création de commissions paritaires régionales offre une réponse conforme à la réalité de ces entre-

prises en matière de dialogue social, domaine qui ne saurait être laissé entre les mains des seuls représentants des grandes entreprises. Il est en outre bien précisé que ces commissions régionales seront organisées par la négociation paritaire et serviront à apporter une aide en matière de dialogue social pour les salariés et les employeurs des très petites entreprises et à assurer un suivi de l'application des conventions et accords collectifs de travail. L'UPA est ainsi soulagée de voir que ces lieux de dialogue et d'échanges n'ont nullement vocation à intervenir dans les entreprises et encore moins à faire de la négociation. De ce fait, elles ne créeront pas de contraintes supplémentaires pour les chefs de petite entreprise. Par ailleurs, alors même que la délibération sociale sur la modernisation du dialogue social s'enlise, l'UPA demande que le seuil de désignation des délégués du personnel soit porté à 21 salariés au lieu de 11 actuellement. Enfin, l'UPA considère légitime la volonté du gouvernement de faire participer les 4 millions de salariés des entreprises de moins de 11 salariés à la mesure de la représentativité des organisations syndicales.

## Chiffres clés

Le chiffre d'affaires global de l'artisanat et du commerce de proximité a évolué de la façon suivante ces dernières années : +2,5% en 2005, +3,5% en 2006, +3,5% en 2007, + 1,5% en 2008, -5,5% en 2009.

Au cours du premier trimestre de 2010, l'activité de ces secteurs a été particulièrement affectée dans les régions du Sud-Est (-4%) et d'Île-de-France (-3,5%), tandis que le Grand Est (-1,5%) et le Grand Nord (-2%) ont subi une baisse inférieure à la moyenne nationale (-3%).

Par ailleurs, les plus petites entreprises ont subi une dégradation plus forte d'activité. Ainsi, celles qui n'emploient aucun salarié ont vu leur chiffre d'affaires accuser une baisse de 5,5% et celles employant 1 à 5 salariés, une baisse de 3,5%.

## Ils ont dit...

Extraits du discours du président de la CAPEB lors de l'Assemblée Générale :

« Nous sommes partisans de l'auto-entrepreneur, après s'être entraîné, doit franchir rapidement le pas vers l'entreprise : c'est pour lui la garantie de bénéficier des mêmes droits et sécurités juridiques que les entrepreneurs, et c'est pour nous la certitude d'en finir avec la concurrence déloyale que ce régime fait subir aux artisans du bâtiment. »

[...] Le secteur tout entier fonde de grands espoirs dans le Grenelle pour redonner tout son allant à l'activité du bâtiment. Les chiffres de l'Eco-prêt avec 100 000 prêts accordés en moins d'un an sont encourageants. Je suis convaincu qu'avec une machine maintenant bien lancée, nous allons amplifier le mouvement. »

## Premiers signes d'une sortie de crise pour l'artisanat et le commerce de proximité

La baisse d'activité s'est poursuivie au premier trimestre 2010 dans l'artisanat et le commerce de proximité, le chiffre d'affaires global de ces catégories d'entreprises affichant un repli de 3% (en valeur) par rapport à la même période en 2009. La dégradation a toutefois faibli par rapport au trimestre précédent (-5%) selon la dernière enquête UPA / I+C\*. Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité semblent ainsi avoir passé le plus dur de la crise avec une baisse de chiffre d'affaires limitée à 5% sur les douze derniers mois. La tendance est meilleure pour les artisans des services dont l'activité n'accuse plus qu'un repli de 1%, contre 5,5% un an auparavant. De même, l'artisanat de la fabrication qui fut longtemps le secteur le plus impacté a vu son chiffre d'affaires baisser de 3% contre 9% un an plus tôt. L'artisanat et le commerce alimentaire de proximité continuent à résister à la crise, certaines professions affichant même une croissance positive. Pour sa part l'artisanat du bâtiment enregistre une réduction d'activité de 4,5% au premier trimestre 2010 après une baisse de

6% au trimestre précédent. Les artisans, qui interviennent majoritairement dans les travaux d'entretien-rénovation, s'en sortent mieux que l'ensemble des entreprises du secteur du bâtiment (-7%). Si les chefs d'entreprise ne constatent pas encore d'amélioration de leur trésorerie (33% des sondés déclarent une détérioration contre 8% qui soulignent une amélioration), en revanche ils appréhendent l'avenir avec plus de sérénité. Ainsi, 26% d'entre eux envisagent une détérioration de leur activité au deuxième trimestre 2010 alors qu'ils étaient encore 41% un an plus tôt. A contrario 17% prévoient une amélioration de leur situation (9% en 2009). Dans ce contexte, l'UPA demeure plus que jamais mobilisée pour aider les artisans et commerçants de proximité à retrouver les chemins de la croissance et pour convaincre les banques et les différents organismes collecteurs d'accepter des facilités de paiement aux entreprises en difficulté.

\* Enquête réalisée à la demande de l'UPA par l'Institut I+C en avril 2010 auprès de 3150 entreprises artisanales.

## ARTISANAT DU BATIMENT

### 64<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Capeb

Dans un contexte de crise installée, la CAPEB a réuni les artisans du bâtiment à l'occasion de son Assemblée générale annuelle les 15 et 16 avril. Au programme, deux jours de débats consacrés à l'organisation de l'artisanat du bâtiment pour surmonter la crise. Le président de la Confédération, Patrick Liebus, a profité de cette occasion pour attirer l'attention du secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, Benoist Apparu, sur plusieurs sujets. Ainsi la CAPEB a exprimé la nécessité de maintenir et simplifier les mesures d'aides au logement existantes pour les particuliers (PTZ, PEL, APL, Pass foncier ou encore déductions des intérêts d'emprunt), souvent trop nombreuses pour être lisibles. Le président Liebus a en outre rappelé l'opposition des artisans du bâtiment au régime de l'auto-entrepreneur. Il a également insisté sur l'importance d'un plus grand soutien des



banques dans l'octroi de crédits aux entrepreneurs. Cette situation pèse d'autant sur la trésorerie des petites entreprises du bâtiment qu'elles subissent déjà le raccourcissement des délais de paiement et l'augmentation du coût des matériaux. Enfin, convaincue que le Grenelle de l'environnement sera l'une des clés de la sortie de crise, la CAPEB a salué la mise en place des mesures telles que l'éco-prêt à taux zero, véritable relais de croissance du secteur.

## **Derrière la propagande, une réalité moins glorieuse**

Alors que le gouvernement continue à mener tambour battant la promotion du régime de l'auto-entrepreneur, il convient de révéler les réalités qui se cachent derrière ce vrai faux succès. A chaque crise (1973, 1978, 1993, 2008), on constate une destruction des emplois salariés et une hausse des créations d'entreprises. La dégradation du contexte économique et social explique pour une grande partie le « succès » du régime de l'auto-entrepreneur. Près de la moitié de ces auto-entrepreneurs sont demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux ou des personnes sans revenus. Les records historiques de création d'entreprises traduisent en réalité la fragilité de l'économie française beaucoup plus que son dynamisme. En outre, on pourrait légitimement se réjouir de ces créations d'entreprises si les auto-entrepreneurs avaient réellement une activité. Or, 60% d'entre eux n'ont déclaré aucun chiffre d'affaires. Plus grave, en décidant d'assouplir les plafonds de chiffre d'affaires pour les auto-entrepreneurs, le Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Artisanat Hervé Novelli et le ministre du Budget François Baroin

ont pris une décision proprement injuste et scandaleuse. En effet, les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité en cours d'année ne verront pas leur chiffre d'affaires calculé au prorata des jours d'activité réelle, ce qui permettra à un certain nombre d'entre eux de ne pas être assujéti au régime fiscal de droit commun bien qu'ils aient dépassé le plafond de chiffre d'affaires imposé aux auto-entrepreneurs. Ainsi, une auto-entreprise ayant généré 30.000 euros de chiffre d'affaires en trois mois sera taxée de la même façon qu'une auto-entreprise ayant réalisé 30.000 euros en un an. Par cette décision, le gouvernement contourne les règles de droit fiscal et contribue à développer des inégalités de traitement. Que doivent comprendre les artisans et les commerçants de proximité ? Ce qui s'applique aux uns ne s'applique pas aux autres ? Enfin, on oublie de dire que la multiplication des auto-entrepreneurs a son revers : les créations d'entreprises individuelles de droit commun ont été réduites de plus d'un tiers en 2009 par rapport à 2008. De quoi conforter l'UPA dans son action de contestation du régime.

## **FORMATION**

### **L'apprentissage, passeport pour l'emploi**

En fixant l'objectif de 800.000 contrats en alternance, voire un million, contre 600.000 aujourd'hui, les pouvoirs publics donnent à juste titre la priorité aux deux voies de l'apprentissage et de la professionnalisation pour élargir l'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi. Une récente étude du Centre d'analyse stratégique vient conforter ce choix. L'étude montre ainsi qu'il existe une certaine inégalité dans l'accès à l'emploi entre voie scolaire et apprentissage : en 2008, sept mois après leur sortie du système éducatif, près des deux tiers des jeunes issus de la formation professionnelle étaient en emploi, mais l'insertion des apprentis était nettement meilleure (71 %) que celle des lycéens (51 %). En effet, les liens établis avec l'entreprise durant la formation confèrent un avantage essentiel, l'ap-

prenti ayant plus de chances d'accéder à l'emploi dans l'entreprise d'accueil ou d'autres entreprises du secteur. Cet écart en terme de taux d'insertion s'explique également par le fait que les contrats en alternance sont des contrats de travail. Entrer en apprentissage ou en professionnalisation permet ainsi de franchir l'étape cruciale de l'accès au premier emploi et suppose d'avoir satisfait aux critères d'embauche des employeurs et affronté avec succès la concurrence entre débutants. Pour l'UPA, le développement de la formation en alternance et de l'apprentissage apparaissent donc plus que jamais comme une priorité alors que les difficultés d'insertion persistent pour les moins formés et que les sorties sans qualification (de l'ordre de 130 000 par an) ne se réduisent guère depuis 2000.

## **Désignations**

UPA HERAULT  
Marie-Thérèse Severac, CNAMS succède à la présidence à Roch Pouzoulet, CAPEB.

UPA LOIRE  
Sylvain Guesne, CAPEB succède à la présidence à Jean-André Porteneuve, CNAMS.

## **Ils ont dit...**

Extraits de la déclaration du Premier ministre François Fillon lors de l'inauguration le 29 avril du Campus des métiers et de l'entreprise de Bobigny, en présence du Président de l'UPA, Jean Lardin.

*“On a 600.000 jeunes en contrat d'alternance en France, il y en a 1,6 million en Allemagne. Pendant longtemps nous avons cantonné l'alternance dans une sorte de seconde zone par rapport aux autres formations. C'est en train de changer mais il y a encore beaucoup à faire.”*

*“Votre centre de formation des apprentis accueille 2000 jeunes mais il pourrait en accueillir 3000 s'il y avait suffisamment d'employeurs qui s'engageaient sur la voie de l'apprentissage.”*

## **Chiffres clés**

Fin 2007, les trois voies de la formation professionnelle (scolaire, apprentissage et professionnalisation) accueillait au total 1.320.000 jeunes, dont plus de la moitié étaient lycéens professionnels, près du tiers apprentis et les autres en contrat de professionnalisation. Entre 1990 et 2007, les effectifs des trois filières ont augmenté de 20,4%.

40% des collégiens sont orientés en formation professionnelle en fin de troisième, mais ils ne sont plus que 20% parmi les inscrits tous bacs confondus.

## Sommet social le 10 mai

Comme annoncé lors de la réunion du 15 février dédiée à l'agenda social 2010, les partenaires sociaux se réuniront à nouveau le 10 mai autour du Président de la République afin d'évoquer les priorités de l'année en matière sociale. Nul doute que Jean Lardin évoquera les solutions mises en avant par l'UPA pour réformer les retraites, la nécessité de proroger au-delà de la fin juin 2010 la mesure "zéro charges" d'aide à l'embauche dans les entreprises de moins de 10 salariés, ainsi que le soutien de l'UPA au projet du gouvernement visant à bâtir un dialogue social adapté aux TPE.

## Renouvellements au sein des organisations membres de l'UPA

Deux fédérations adhérentes de la CGAD ont changé de président au cours du mois d'avril. Ainsi, Christian Le Lann, Président du syndicat de la boucherie de Paris et de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la capitale, a été élu à la présidence de la Confédération nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs à la suite d'Alain Duplat, vice-président de l'UPA, qui ne se représentait pas. En outre, Frédéric Lescieux a été élu pour succéder à François Cartron à la présidence de la Confédération nationale des artisans pâtisseries chocolatiers, confiseurs glaciers de France. A noter côté CAPEB, le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale des 15 et 16 avril, et le départ de Roselyne Lecoultré, à la fois du Conseil d'administration et du Conseil national de l'UPA.

## EIRL : une bonne nouvelle à confirmer dans les faits

Le projet de loi créant le statut de l'Entreprise individuelle à responsabilité limitée a été adopté en commission mixte paritaire. L'UPA qui sollicitait depuis plusieurs années un dispositif permettant de protéger les biens personnels des travailleurs indépendants en cas de faillite de leur entreprise, a accueilli cette avancée avec satisfaction. Pour autant, il conviendra de s'assurer que le nouveau système de garantie proposé par des établissements tels que Siagi, Socama, Oséo, permettra bien de sécuriser le financement des entreprises par rapport aux exigences des banques. C'est pourquoi, l'UPA s'attachera à vérifier que les textes réglementaires dont dépend encore l'entrée en vigueur de l'EIRL (au 1er janvier 2011) seront bien conformes aux attentes des entreprises. Enfin, l'UPA considère que ce nouveau statut nécessitera que le gouvernement et les organismes consulaires prennent l'initiative d'une vaste campagne d'information des travailleurs indépendants, de sorte que le statut de l'EIRL soit véritablement connu et utilisé par tous ceux qui y trouveront avantage.

## Accroissement du déficit de l'Unedic

Le régime d'assurance chômage devrait accuser un déficit cumulé accru dépassant 10 milliards d'euros fin 2010 et approchant 14 milliards fin 2011, en tenant compte du coût des récentes mesures décidées pour les chômeurs en fin de droits, selon de nouvelles prévisions publiées le 20 avril. Le régime a terminé l'année 2009, marquée par la plus forte récession depuis l'après-guerre et par 565.400 demandeurs d'emplois supplémentaires, avec un déficit annuel d'environ 1,15 milliard d'euros.

## Le FPSPP succède au FUP

Créé par l'accord paritaire du 7 janvier 2009 et repris par la loi orientation-formation du 24 novembre 2009, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels -FPSPP- s'inscrit dans la continuité du Fonds unique de péréquation -FUP- mais voit ses missions et ses prérogatives élargies. Outre la mission de péréquation qu'il conserve, le FPSPP est chargé de cofinancer des actions concourant à la qualification ou la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

## L'agenda

### 29 AVRIL

Participation du président de l'UPA à l'inauguration du Campus des métiers et de l'entreprise de Bobigny, en présence du Premier ministre.

### 4 MAI

Entretien entre le Président de l'UPA et le Président du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, Joseph Zorogniotti.

### 5 MAI

Entretien entre le Président de l'UPA et le Président de la CFE-CGC, Bernard Van Craeynest.

Entretien entre le Président de l'UPA et le Secrétaire Général de l'UMP, Xavier Bertrand.

### 6 MAI

Réunion du Conseil National de l'UPA.

### 7 MAI

Participation du Président de la commission sociale de l'UPA, Joël Mauvigney, au congrès annuel de la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat -FENARA- à Agen.

### 10 MAI

Participation du Président de l'UPA au sommet social réunissant les partenaires sociaux, le Président de la République et les représentants du Gouvernement à l'Élysée.

### 11 MAI

Entretien entre le Président de l'UPA et le Secrétaire Général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, puis avec le Secrétaire Général de la CFDT, François Chèreque.

### 12 MAI

Entretien entre le Président de l'UPA et le Président de l'UIMM, Frédéric Saint-Geours, puis avec le Secrétaire Général de la CGT, Bernard Thibault.

